FRC 4/24246
Croc
Fnc
24419

RICORD,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

A LA CONVENTION NATIONALE.

De la prison des Quatre-Nations, le 12 thermidor, an 3 de la République une & indivisible.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Dans la séance du 8 prairial, & sur la simple annonce que fit Legendre, de ma sortie de l'assemblée avec Laignelot, Sallicetti & Escudier, je fus décrété d'arrestation. Dès que j'eus connoissance de ce décret, je me rendis au comité de sûreté générale, où je fus réuni à plusieurs de mes collègues décrétés d'arrestation dans la séance du 9.

Là j'écrivis à la Convention nationale pour l'instruire de ma soumission à son décret : je lui observai que je n'étois point sorti de l'assemblée avec Escudier, ainsi qu'on le lui avoit dit, mais avec Laignelot ; qu'Escudier nous avoit suivis presqu'au même moment pour m'instruire de ce qui s'étoit passé à Toulon, mais que ma conversation avec lui ne fut relative qu'à ce

THE NEWBERRY
LIBRARY

qu'avoit d'affligeant une pareille nouvelle, & qu'elle se termina par le conseil que je lui donnai, de se rendre au comité de salut public pour lui dire ce qu'il savoit sur un aussi fâcheux événement. Ma lettre fut renvoyée au comité de sûreté générale, & moi je fus transféré, le 11, avec mes collègues, dans la prison des Quatre-Nations.

De cette prison, je crus devoir rappeller au comité que ma lettre à la Convention lui avoit été renvoyée: je lui observai qu'il étoit pénible pour moi de ne connoître d'autre motif de mon arrestation que celui d'être sorti de l'assemblée avec un de mes collègues; que je desirois ardemment que ma conduite, dant les différentes missions que j'ai remplies à l'armée sous Toulon, à celle d'Italie et dans plusieurs départemens méridionaux, ainsi que celle que j'ai tenue dans la Convention, fussent sévérement & rigoureusement examinées: je lui faisois sentir sur-tout que la pureté de ma conscience ne me permettoit pas de recourir à l'indulgence de la Convention; que je ne réclamois que sa justice, mais cette justice, une, invariable, de tous les pays comme de tous les temps, qui laisse à un accusé la faculté de donner à sa justification ces développemens qui peuvent faire disparoître jusqu'au soupçon que la malveillance peut attacher à sa personne & à ses actions.

Cette lettre est demeurée sans réponse: j'ai imaginé que la multiplicité des affaires dont le comité est accablé l'empêchoit de s'occuper de ce qui m'étoit personnel; qu'il attendoit peut-être des renseignemens sur ce qui s'étoit passé à Toulon pour faire connoître la part que je pouvois y avoir eue.

Je n'avois rien à redouter de ces renseignemens; aussi ne me suis-je jamais inquiété de leurs résultats: j'ai attendu patiemment & avec la tranquillité d'un

homme irréprochable dans sa vie privée comme dans sa vie politique, que la Convention nationale & ses comités se fussent convaincus, par tous les moyens possibles, que j'étois digne de la confiance du peuple.

Mais après deux mois de captivité, je n'ai pas cru qu'il fût permis à un représentant du peuple de se taire plus long-temps & de demeurer volontairement sous le poids terrible d'injurieux soupçons, qui deviendroient infamans par mon silence. Oui, citoyens, ce sacrifice est au-dessus de mes forces; je suis prêt à faire le sacrifice de ma vie, mais jamais celui de mon honneur. Si je suis coupable, le peuple, notre souverain commun, vous demande ma tête; mais si je suis innocent, si je suis digne de sa confiance, il réclame avec moi ma mise en liberté.

C'est ce que je vous ai demandé par ma lettre du 7 de ce mois: de ma prison, je ne puis savoir si elle vous a été lue; j'ai seulement la certitude qu'elle a été remise au président. Je viens aujourd'hui vous en rappeler le contenu, en vous répétant: justice! citoyens représentans: je ne veux ni faveur ni grace; aucune autorité dans la Répnblique ne peut en accorder aux coupables, & l'innocence ne peut s'abaisser à en solliciter.

Faites-vous faire un rapport sur tout ce qui peut me concerner; il est mille traits dans mes missions qui m'honoreront à vos yeux & aux yeux de la postérité; mais il n'y en a aucun qui puisse me faire rougir.

Signé, RICCORD, représentant du peuple.

De l'imprimerie d'HACQUART, rue de Lille, N°. 478.